

d'un grand nombre de citoyens des différentes sections de la Commune, sur l'invitation qui leur en avait été faite par la Municipalité.

Le citoyen Maisonneuve, premier officier municipal, prononça le discours suivant, dont voici un extrait :

« Citoyens, la cérémonie auguste de l'installation à laquelle nous allons procéder, nous rappelle un des premiers bienfaits de l'assemblée constituante. Que cet instant réveille dans nos cœurs les sentiments de reconnaissance dont nous fûmes pénétrés lorsqu'elle décréta que les Français nommeraient eux-mêmes leurs administrateurs, leurs juges et tous les fonctionnaires publics. »

« En rendant l'exercice du droit de suffrage à ceux qui ont le plus grand intérêt à faire de bons choix, elle a fait dépendre notre bonheur de nous-mêmes. C'est à cette liberté de choisir nos représentants que nous devons l'avantage de voir aujourd'hui le citoyen Vitet reprendre les rênes de l'administration de cette Commune. Sa démission avait répandu parmi nous la tristesse et l'affliction, il a su tous les regrets qu'il avait causés, et il s'est enfin rendu au vœu que ses concitoyens lui ont manifesté d'une manière éclatante. Leur confiance est pour lui la récompense la plus douce du sacrifice qu'il fait de ses affaires personnelles, en se dévouant de nouveau à la patrie ; son zèle invariable pour la constitution, aidé de celui des officiers municipaux et notables(1), nous assure, pour cette cité, le maintien de l'ordre, de la sûreté, et la recherche de tous les moyens d'augmenter la prospérité, etc., etc. »

Après ce discours, le citoyen Louis Vitet, haut juré, nommé maire, a prêté le serment d'être fidèle à la nation, à la

(1) Voici les noms des Officiers Municipaux : Vingtrinière, Joseph Chalier, Perret, Chapuy, Combe-Pachot, Henry, Nivière-Chol, Arnaud-Tizon, Picard, Roland de la Platière, Lange, Bonnard, Chalon, Rivaux, Morenas, Curet, Picard, Breton, Gleize.